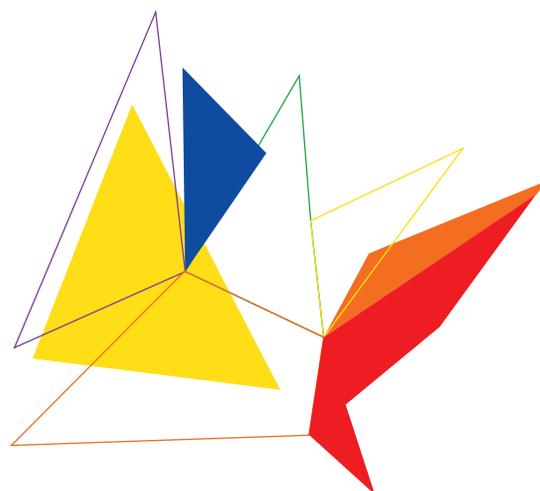
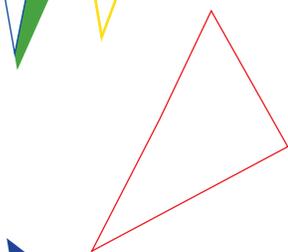
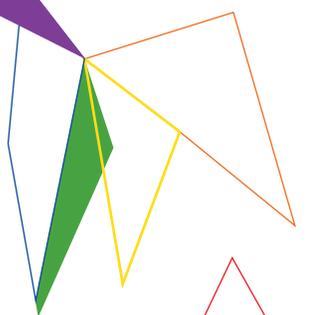


MODULE 2 NOTIONS PRÉALABLES

Janèle Boivin, Mylène Delafontaine-Martel, Marie-Soleil Carroll, Guillaume Cyr



PARTENAIRES

CHAIRE de recherche du Canada
en éducation à la santé
UQÀM



UQÀM

Chaire de recherche
sur l'homophobie
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES



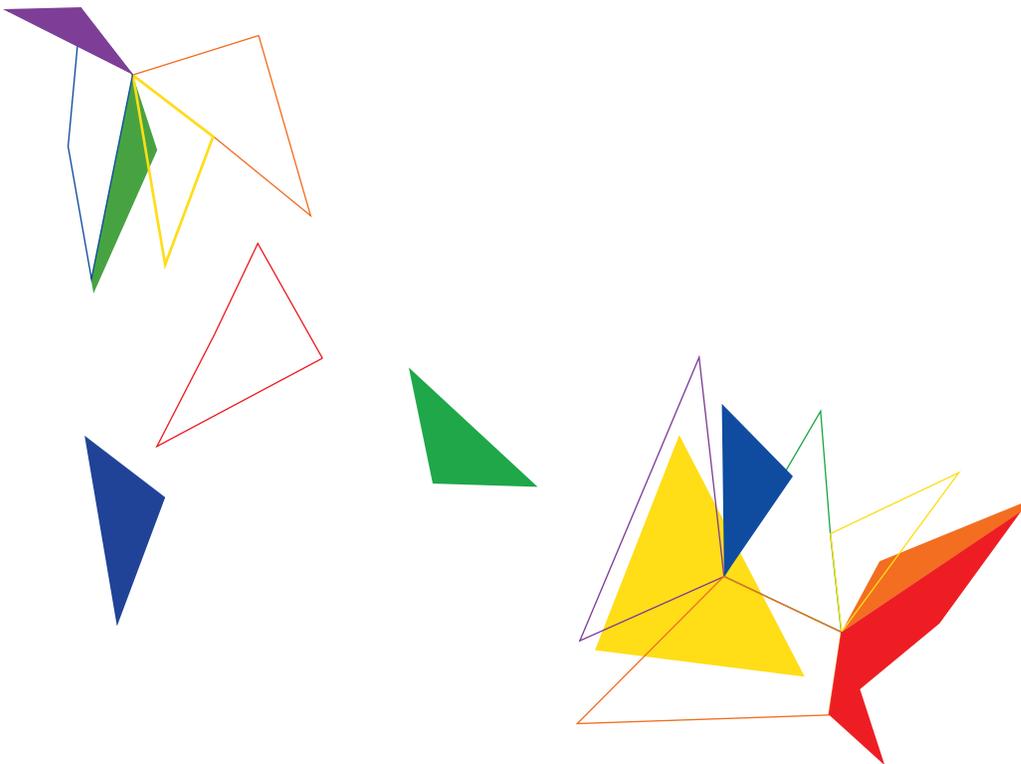
Module 2 : Notions préalables

Guide pédagogique pour l'ordre d'enseignement secondaire

Janèle Boivin, Mylène Delafontaine-Martel, Marie-Soleil Carroll, Guillaume Cyr

COMMENT UTILISER LA LITTÉRATURE JEUNESSE

pour contrer l'intimidation,
l'homophobie et la transphobie



Ce deuxième module du guide pédagogique vise à fournir de l'information supplémentaire sur les thématiques abordées et les sujets connexes. Ces informations sont également liées à certaines activités proposées. Vous pouvez vous y référer au besoin.

2.1 GLOSSAIRE

Allié, alliée :

Une personne qui, indépendamment de son orientation sexuelle, défend les droits de la personne, les droits civils et les droits sexuels des minorités sexuelles (Agence de la santé publique du Canada, 2010).

Bisexualité :

La bisexualité peut être définie comme une attirance sexuelle ou amoureuse envers les personnes des deux sexes. Certains bisexuels et certaines bisexuelles peuvent ressentir une préférence pour un sexe, mais ne renient pas leur attirance pour l'autre sexe (La Cité Bisexuelle, 2013).

Cisgenre (ou cissexuel) :

« Terme désignant les personnes dont l'identité de genre et l'expression de genre correspondent au sexe qui leur a été assigné à la naissance ainsi qu'aux attentes sociales liées à leur genre » (Commission européenne, 2012, p. 96). Étymologiquement, le préfixe *cis* est l'opposé du préfixe *trans*.

Cissexisme (ou cisgenrisme) :

Le cissexisme désigne les « pratiques et institutions légitimant et privilégiant les personnes qui se reconnaissent dans le genre lié au sexe qui leur a été assigné à la naissance. À l'opposé, cette norme désavantage et marginalise systématiquement toutes les personnes dont l'identité de genre et l'expression de genre ne correspondent pas aux attentes de la société » (Commission européenne, 2012, p. 96).

Exemple : Diviser une classe en équipes non mixtes garçons et filles est une pratique qui peut exclure et rendre inconfortables les élèves qui se questionnent à propos de leur identité sexuelle ou qui considèrent n'appartenir à aucune de ces catégories.

Coming out :

Signifie « sortir du placard », de l'expression anglaise *coming out of the closet*, qui désigne l'annonce volontaire de son orientation sexuelle ou de son identité sexuelle (à ses amies et amis, à sa famille, à ses collègues, etc.) (Agence de la santé publique du Canada, 2010).

Genre :

La notion de genre réfère aux modèles sociosexuels que la société attribue aux hommes (masculinité) et aux femmes (féminité). Ces modèles comprennent plusieurs dimensions telles que l'apparence corporelle et vestimentaire, les traits et les comportements considérés comme masculins ou féminins, les rôles sociosexuels (droits, responsabilités et tâches attribuées aux hommes et aux femmes). Les modèles sociosexuels varient d'une société à l'autre et ils évoluent dans le temps. Par exemple, dans le Québec d'avant 1940, les femmes n'avaient pas le droit de vote, on considérait qu'elles devaient s'occuper de l'éducation des enfants et des tâches ménagères. Maintenant, elles ont des droits égaux, et ces tâches sont partagées entre les hommes et les femmes.

La dimension individuelle correspond à l'identification subjective aux modèles sociosexuels et à la manière d'exprimer leur genre propre à chaque individu, homme ou femme. On parle alors d'identité de genre et d'expression de genre.

Hétérosexisme :

« Affirmation de l'hétérosexualité comme norme sociale ou comme étant supérieure aux autres orientations sexuelles; pratiques sociales qui occultent la diversité des orientations et des identités sexuelles dans les représentations courantes, dans les relations et les institutions sociales, entre autres, en tenant pour acquis que tout le monde est hétérosexuel » (Ministère de la Justice, 2009).

Exemple : Ne pas mentionner la diversité des orientations sexuelles dans les manuels scolaires, ces derniers ne présentant que des couples hétérosexuels.

Sans être homophobe (selon la définition restreinte), présumer de l'orientation sexuelle des élèves, c'est faire preuve d'hétérosexisme, comme en disant : « Vous, les filles, quand votre chum... »

Hétérosexuel, hétérosexuelle :

Une personne hétérosexuelle éprouve des sentiments amoureux, de l'affection ou de l'attirance envers des personnes de sexe différent (Demczuk et GRIS-Montréal, 2011).

Homophobie :

Habituellement, l'homophobie est définie comme « la peur vive qu'éprouvent des hétérosexuels de se retrouver à proximité d'homosexuels, puis la haine de soi que ceux-ci peuvent ressentir (ce que l'on nomme de l'homophobie intériorisée) » (Bastien Charlebois, 2011, p. 23).

Comme l'homophobie est très liée au sexisme et à la transphobie, il existe des définitions beaucoup plus larges qui incluent ces liens. C'est le cas pour le plan de lutte contre l'homophobie, dans lequel l'homophobie désigne « toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe

et indirecte, envers les gais, les lesbiennes, les personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres, ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité » (Ministère de la Justice, 2009, p. 14).

Homosexuel, homosexuelle :

Une personne homosexuelle éprouve des sentiments amoureux, de l'affection ou de l'attrance envers des personnes du même sexe (Demczuk et GRIS-Montréal, 2011).

Intersexe ou intersexué, intersexuée :

Les personnes intersexes possèdent une « conformation biologique (caractéristiques génétiques, hormonales et physiques) qui n'est ni exclusivement mâle ni exclusivement femelle, mais est typique des deux à la fois ou non clairement définie comme l'un ou l'autre. Ces spécificités peuvent se manifester au niveau des caractéristiques sexuelles secondaires telles que la masse musculaire, la pilosité, la poitrine et la stature, des caractéristiques sexuelles primaires telles que les organes reproducteurs et les parties génitales et/ou des structures chromosomiques et des hormones. Le terme *intersexuation* a remplacé celui d'*hermaphrodisme*, largement utilisé par les médecins au cours des XVIII^e et XIX^e siècles » (Commission européenne, 2012, p. 12-13).

Identité sexuelle :

Le terme *identité sexuelle* ou *identité de genre* renvoie au sentiment qu'a une personne d'être un homme ou une femme, de se situer entre les deux ou de n'appartenir à aucune de ces catégories. L'identité sexuelle de la majorité des gens correspond à leur sexe anatomique et/ou aux attentes sociétales envers le sexe masculin et le sexe féminin (Agence de la santé publique du Canada, 2010).

Intimidation :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (Gouvernement du Québec, 2012a, p. 3).

LGBTIQ :

L'acronyme LGBTIQ est un reflet de la diversité sexuelle et de genre au sein d'une société.

- **L** : Lesbienne
- **G** : Gai
- **B** : Bisexuel
- **T** : Transgenre ou transsexuel
- **I** : Intersexe
- **Q** : *Queer* ou en questionnement

Minorités sexuelles ou diversité sexuelle :

Expression qui inclut notamment les lesbiennes, les gais, les personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres (Ministère de la Justice, 2009).

Orientation sexuelle :

L'orientation sexuelle est le terme utilisé pour décrire les sentiments d'attirance sexuelle, psychologique et affective éprouvés par un individu envers une autre personne de même sexe, de sexe différent ou des deux sexes (Agence de la santé publique du Canada, 2010).

Queer :

Le terme *queer* est un vieux terme anglais signifiant « étrange », aussi utilisé comme insulte à l'égard des personnes LGBTI. Il a été récupéré par des militants LGBTI, de manière subversive, afin de contrer l'effet de l'insulte. Ainsi, le terme *queer* est parfois utilisé par des lesbiennes, gais, bisexuels et bisexuelles, trans et intersexes pour se définir, particulièrement dans le monde anglophone. Ce terme a également une propriété inclusive, c'est-à-dire qu'il englobe toutes les personnes qui se trouvent en dehors des normes sexuelles et de genre.

Rôles sociosexuels :

Les rôles sociosexuels proviennent des normes et des attentes sociales à propos de ce qui est considéré comme féminin et masculin. Par exemple, la démonstration de la force musculaire est attribuée au masculin, alors que la patience est associée au féminin (Demczuk et GRIS-Montréal, 2011).

Sentiment amoureux :

Le sentiment amoureux, selon Mimoun (2007), peut être défini comme « un sentiment très intense, un attachement englobant la tendresse et l'attirance physique entre deux personnes » (p. 42). Ce sentiment peut être ressenti pour le sexe différent ou pour le même sexe. Dans ce dernier cas, le jeune peut se questionner sur son orientation sexuelle (Del Carmen Rumoroso, 2011).

Sexe :

Le sexe réfère aux corps, c'est-à-dire à l'anatomie et à la physiologie (Fausto-Sterling, 2012) et est décrit selon plusieurs critères : génétique, hormonal, gonadique et anatomique (Langis et Germain, 2009). Habituellement, on le considère comme binaire, c'est-à-dire qu'il n'existe que les catégories homme/mâle et femme/femelle. Par contre, les connaissances en biologie illustrent une diversité de corps plus complexe que ces catégories; certains proposent ainsi d'entrevoir le sexe comme un continuum ou un spectre.

Stéréotypes sexuels :

Les stéréotypes peuvent être associés à un sexe ou à l'autre. Ils sont une forme de représentation simplifiée d'une réalité, au moyen d'une ou de plusieurs caractéristiques d'un individu ou d'un groupe (Crooks et Baur, 2002). Les stéréotypes sexuels nous sont appris dès notre jeune âge; nous n'en sommes généralement pas conscients. Ils peuvent être véhiculés par les médias, les membres de notre famille, les autorités scolaires, etc.

Les stéréotypes ont un caractère réducteur ayant pour effet :

- ◇ d'éliminer les nuances (Ministère de l'Éducation, 1993) ;
- ◇ d'amplifier les différences entre les garçons et les filles (Amaral Madureira, 2009) ;
- ◇ d'attribuer une image générale à toutes les personnes de même sexe (Ministère de l'Éducation, 1993).

Exemples associés aux garçons	Exemples associés aux filles
<p>Ils ne pleurent pas.</p> <p>Ils sont agressifs.</p> <p>Ils aiment tous le sport.</p> <p>Ils ne pensent qu'au sexe.</p>	<p>Elles sont émotives.</p> <p>Elles sont douces et maternelles.</p> <p>Elles aiment la mode et la cuisine.</p> <p>Elles utilisent leur apparence physique pour plaire.</p>

Pour plus d'informations sur les stéréotypes sexuels, vous pouvez consulter la revue *Ça s'exprime (Le sexisme chez les jeunes, de l'évidence à l'indifférence)* à l'adresse Internet suivante : www.casexprime.gouv.qc.ca/fr/magazine/numero/19/

Trans :

Les frontières sont parfois floues entre les différentes identités trans, c'est pourquoi le terme *trans* est de plus en plus employé comme terme parapluie qui inclut ces différentes identités.

Ainsi, *trans* est défini comme un « terme générique désignant les personnes dont l'identité de genre ou une expression de genre ne correspondent pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance. Il inclut, de manière non limitative : les hommes et les femmes ayant un passé de transsexuel, et toute personne qui s'identifie en tant que transsexuel, transgenre, travesti, androgyne, polygenre, personne de genre fluide *genderqueer*, sans genre, personne de genre variant *gender variant* ou possédant toute autre identité ou expression de genre autre que le standard homme ou femme et qui exprime son genre à travers ses choix

vestimentaires, sa présentation ou ses modifications corporelles, y compris le recours à des opérations chirurgicales multiples » (Commission européenne, 2012, p. 97).

Transgenre :

Les personnes transgenres vivent en permanence dans le genre qu'elles préfèrent, sans nécessairement choisir de procéder à une ou plusieurs interventions médicales (Commission européenne, 2012).

Transexuel, transexuelle :

Une personne transexuelle s'identifie au genre opposé au sexe qui lui a été assigné à la naissance et cherche à vivre de manière permanente dans son genre de préférence. Cela s'accompagne souvent d'un fort désir d'adapter son corps à celui-ci. Elle peut avoir l'intention de subir, être en train de subir ou avoir subi un traitement de conversion sexuelle, avec ou sans thérapie hormonale ou chirurgie (Commission européenne, 2012).

Transphobie :

La transphobie « désigne les croyances, opinions, attitudes et comportements culturels et personnels négatifs fondés sur des préjugés, le dégoût, la peur et/ou la haine à l'égard des personnes trans ou des variations d'identité de genre et d'expression de genre » (Commission européenne, 2012, p. 98). La transphobie peut également toucher les personnes non trans (Aide aux transexuels du Québec, 2013).

Travesti, travestie :

Les personnes qui se travestissent portent les vêtements de l'autre genre généralement de manière occasionnelle en privé ou en public et changent de prénom pour l'occasion seulement. Elles ne procèdent pas à un changement de sexe (Commission européenne, 2012).

2.2 DIVERSITÉ DES RELATIONS FAMILIALES

Il y a une diversité d'individus et par le fait même une diversité d'orientations sexuelles, d'identités de genre, de cultures, de types de relations, etc. Dans cette section, la diversité des relations familiales sera explorée en vous donnant quelques définitions et caractéristiques de certains types de familles. Ces informations vous permettront de préciser vos connaissances au sujet des caractéristiques des types de familles avec les élèves.

2.2.1 Statuts matrimoniaux au Québec

Au Québec, dans le Code civil, il existe trois statuts matrimoniaux distincts applicables pour les couples de même sexe ou de sexe différent.

- le mariage civil ou religieux ;
- l'union civile ;
- les conjoints de fait.

2.2.2 Diversité de la composition des familles

Chacun des statuts matrimoniaux, qu'il s'agisse de couple de même sexe ou de sexe différent, peut présenter l'un ou l'autre des types de familles suivants :

Famille nucléaire classique ou traditionnelle :

Famille comprenant un père, une mère biologiques et leurs enfants (Van Cutsem, 2005).

Famille monoparentale :

Une famille monoparentale est constituée d'un parent qui vit sans conjoint avec ses enfants dans un même logement (Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques, 2003).

Famille recomposée :

Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée (Institut national de la statistique et des études économiques).

Famille intergénérationnelle :

Famille dont les grands-parents vivent sous le même toit que les parents et les enfants (Gouvernement du Québec, 2013c).

Famille d'adoption :

Une famille qui possède un ou plusieurs enfants qui ne sont pas biologiquement liés aux parents. Les enfants peuvent être issus du Québec ou encore de tout autre pays (Gouvernement du Québec, 2013a).

Famille d'accueil :

Une famille qui accueille un enfant ou un adolescent durant une période indéterminée jusqu'à ce qu'il puisse retourner dans sa famille biologique ou encore qu'il soit adopté par une autre famille (Centre jeunesse du Québec, 2011).

Famille homoparentale :

Lorsqu'un ou deux parents sont homosexuels, on dit que c'est une famille homoparentale (Coalition des familles homoparentales, 2010).

Il faut retenir que les familles homoparentales, au même titre que les familles hétérosexuelles, peuvent aussi être des familles recomposées, des familles d'accueil, des familles d'adoption et des familles intergénérationnelles.

2.3 INTIMIDATION

2.3.1 Qu'est-ce que l'intimidation ?

L'intimidation (Gouvernement du Québec, 2012b; Gouvernement de l'Ontario, 2013) :

- peut être un **geste**, une **intervention** ou un **commentaire** qui vise à blesser, à humilier ou à frustrer une autre personne : elle ne doit pas être tolérée, mais dénoncée ;
- fait vivre des **sentiments de détresse** chez le jeune qui la subit et n'est pas une simple dispute entre amis, un événement unique ou une taquinerie où tout le monde s'amuse ;
- est basée sur des comportements qui sont **intentionnellement blessants**. Elle est fondée sur une **différence de pouvoir** entre deux personnes ;
- peut transformer des choses simples, comme marcher pour aller à l'école ou dîner à la cafétéria, en **cauchemars** et rendre malades ceux qui en sont victimes ;
- peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (téléphone cellulaire, texto, messagerie instantanée,

courriel, Internet, etc.). On parle alors de **cyberintimidation** (voir section 2.3.13) ;

- peut être **indirecte**, c'est-à-dire :
 - exclure une personne du groupe ;
 - l'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet ;
 - diffuser ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis.

Il faut se rappeler que l'intimidation est **présente dans tous les milieux**. Par exemple, elle peut survenir dans les corridors de l'école, en classe, sur le terrain de jeu, dans la rue ou au centre commercial. Ainsi, certains de ces comportements sont plus difficiles à percevoir que d'autres, mais tout aussi dommageables !

2.3.2 Quelles sont les formes d'intimidation ? (Gouvernement de l'Ontario, 2013)

- **Physique** : coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels.
- **Verbale** : insultes, moqueries ou remarques sexistes, racistes ou homophobes.
- **Sociale** : exclusion d'un groupe ou propagation de ragots et de rumeurs.
- **Électronique** (communément appelée « cyberintimidation ») : propagation de rumeurs et de commentaires blessants par courriel, téléphone cellulaire, messagerie textuelle et sur des sites de réseautage social.

2.3.3 Quelles sont les causes de l'intimidation ?

- Les différences réelles ou perçues relativement aux caractéristiques suivantes :
 - apparence physique ;
 - âge ;
 - sexe ;
 - intelligence ;
 - situation économique ;
 - statut social ;
 - religion ;
 - origine ethnique ;
 - handicap ;

- orientation sexuelle ;
- désir d'avoir un pouvoir sur l'autre ;
- recherche d'une certaine valorisation ;
- problèmes comportementaux et sociaux (impulsivité, manque d'empathie, difficultés scolaires, manque de supervision parentale, etc.) ;
- entraînement du groupe.

2.3.4 Garçons et filles se livrent-ils aux mêmes actes d'intimidation ?

Les filles, aussi bien que les garçons, peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Les garçons ont tendance à intimider physiquement leurs victimes, alors que les filles adoptent une approche plus indirecte. Elles peuvent propager des ragots ou isoler des camarades de classe en les excluant d'activités ou de groupes. Les garçons sont habituellement intimidés par d'autres garçons, tandis que les filles sont intimidées aussi bien par des filles que par des garçons (Gouvernement de l'Ontario, 2013).

2.3.5 Comment reconnaître qu'un élève est victime d'intimidation ?

Un élève ne vous dira pas nécessairement qu'il est victime d'intimidation. Les adolescents et les adolescentes préfèrent souvent régler les problèmes eux-mêmes, car ils ou elles ne veulent pas vous bouleverser ou trouvent embarrassant de faire intervenir un adulte.

Certains signes peuvent être présents lorsqu'un élève est victime d'intimidation, comme un changement de comportement, d'attitude ou d'apparence. Plus particulièrement, les jeunes victimes d'intimidation peuvent pleurer, tomber malades les jours d'école ou ne pas vouloir être à l'école. Ils peuvent refuser de participer à des activités ou à des événements sociaux avec d'autres élèves. Ils peuvent soudainement égarer des sommes d'argent ou des objets personnels, rentrer en classe avec des vêtements déchirés ou des effets personnels cassés et donner des explications incohérentes. Enfin, les élèves victimes d'intimidation et de harcèlement peuvent aussi commencer à parler de décrochage et à éviter les activités impliquant d'autres élèves (Gouvernement de l'Ontario, 2013).

Reconnaître les signes chez un jeune qui est intimidé

(Gouvernement du Québec, 2012b)

Avez-vous remarqué un changement de comportement au cours de situations sociales ?

L'élève présente-t-il des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, facilement irritable) ?

Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait ?

Son estime de soi est-elle faible ?

Est-ce qu'il a peur de visiter certains endroits dans l'école ?

Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication ?

Est-ce qu'il dit souvent qu'il se sent malade ?

A-t-il des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher ?

2.3.6 Comment reconnaître qu'un élève est intimidateur ?

Les élèves qui intimident physiquement d'autres élèves peuvent avoir des bleus, des éraflures ou des vêtements déchirés. Ils peuvent soudainement avoir plus d'argent à dépenser ou être en possession de choses qu'ils n'auraient normalement pas les moyens d'acheter. Ils risquent également de « parler durement » des autres élèves.

Un élève peut adopter un comportement d'intimidation au fil du temps ou bien à la suite d'un changement, d'une perte ou d'une déception importants.

Reconnaître les signes d'un intimidateur

(Gouvernement du Québec, 2012b; Gouvernement du Québec, 2010)

Ils ont un grand besoin de dominer.

Ils manquent d'habiletés interpersonnelles : capacités limitées à gérer les conflits avec les autres, à s'exprimer et à communiquer.

Ils croient que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit.

Ils ont tendance à interpréter l'information sociale de façon erronée, à attribuer des intentions hostiles aux autres et à percevoir de l'hostilité là où il n'y en a pas.

Ils peuvent bénéficier d'une augmentation du statut de leader « négatif ».

Ils éprouvent peu de remords et ont de la difficulté à faire preuve de compassion.

Ils donnent souvent une fausse image d'assurance et de confiance en soi.

2.3.7 Qu'en est-il des témoins ?

Les témoins occupent une place importante dans la manifestation et dans la récurrence de l'intimidation. Dans les cas où les élèves intimidés craignent de dénoncer l'intimidateur, les témoins peuvent le faire à leur place. Malheureusement, certains témoins passent des actes homophobes sous silence (pour de plus d'amples informations sur cette réserve de la part des témoins et les raisons de leur silence, veuillez consulter le guide *La mobilisation d'alliés contre l'homophobie en contexte scolaire* du Gouvernement du Québec, 2014).

Si l'on constate qu'un élève est témoin d'intimidation, il est important de l'écouter attentivement et de le conseiller sur les comportements à adopter (voir section 2.3.10).

2.3.8 Quels sont les effets de l'intimidation ? (Bullying Canada, 2013; Gouvernement du Québec, 2012b)

Les effets de l'intimidation sont multiples et peuvent varier d'une situation à l'autre. Dans la majorité des cas, les jeunes peuvent se sentir solitaires, malheureux et effrayés. Certains des effets peuvent être observables, tels que :

- le retrait d’activités ou le désir d’être seul ;
- la timidité ;
- des maux de ventre ou de tête ;
- des crises de panique ;
- l’épuisement ;
- etc.

2.3.9 Quelles sont les conséquences de l’intimidation ? (Gouvernement du Québec, 2013b)

Les conséquences de l’intimidation ne sont pas vécues uniquement par les jeunes intimidés, elles sont également vécues par les jeunes intimidateurs et les témoins.

Un jeune qui subit de l’intimidation peut :

- avoir honte de ce qui lui arrive et chercher l’isolement ;
- développer une faible estime de lui ;
- avoir une chute des résultats scolaires ;
- se sentir très déprimé.

Pour sa part, un intimidateur peut :

- avoir de la difficulté à interagir avec les autres ;
- développer des problèmes d’agressivité ;
- vivre de la culpabilité envers les gestes posés.

Un témoin qui n’intervient pas afin d’arrêter l’intimidation peut :

- vivre de la culpabilité à la suite de l’évènement ;
- avoir l’impression d’avoir encouragé les gestes posés par l’intimidateur.

2.3.10 Comment intervenir ? (Gouvernement de l'Ontario, 2013)

Auprès des jeunes intimidés

Voici quelques pistes pour vous aider :

- écoutez le jeune et dites-lui qu'il a le droit d'être en sécurité ;
- établissez la nature des faits avec exactitude : consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit ;
- aidez le jeune à faire la distinction entre *dénoncer quelqu'un* ou *raconter* et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un tel incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves ;
- parlez au moniteur, à la monitrice, à l'entraîneur ou à l'entraîneuse si l'intimidation se produit durant les activités parascolaires ou sportives ;
- communiquez avec la police si l'intimidation implique un acte criminel, comme une agression sexuelle ou l'emploi d'une arme, ou si l'élève est menacé dans la communauté plutôt qu'à l'école.

Auprès des jeunes intimidateurs

Si vous constatez qu'un élève est intimidateur, vous devez aussi lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes.

Voici quelques pistes pour vous aider :

- restez **calme** et écoutez ce qu'il a à vous dire ;
- faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au **sérieux** ;
- expliquez-lui la gravité et les **conséquences** de ses actes ou de ses paroles ;
- voyez avec lui comment il peut exprimer sa colère sans faire de tort aux autres ;
- rappelez-lui qu'il est important de **respecter les personnes malgré leurs différences** (ex. : orientation sexuelle, race, apparence physique) ;
- cherchez à savoir **qui sont ses amis** et comment ils occupent leurs temps libres ;

- expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation, en lien avec le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice) ;
- au besoin, demandez de l'aide à la direction, au personnel professionnel (psychologue ou, selon vos besoins, au travailleur social ou à la travailleuse sociale de l'école ou du CSSS, ou aux services à la famille et aux jeunes).

Auprès des témoins

Rappelez aux élèves :

- qu'ils ne doivent pas tolérer l'intimidation et qu'ils doivent la signaler ;
- que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. **Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir** ;
- qu'ils ont un rôle important à jouer et que leurs réactions peuvent **encourager** ou **décourager** l'agresseur ;
- qu'**ils peuvent intervenir** directement s'ils sentent que leur sécurité n'est pas menacée ou qu'ils doivent **aller chercher un adulte** qui pourra intervenir dans le cas contraire ;
- l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-leur comprendre qu'un élève qui signale l'intimidation vient en aide à quelqu'un d'autre et **n'est pas un stool** ;
- d'avertir un adulte de l'école en qui ils ont confiance (auprès du personnel enseignant, d'un membre de la direction, du personnel professionnel (psychologue) ou du personnel de soutien (entraîneur, entraîneuse, surveillant ou surveillante d'élèves, concierge).

2.3.11 Comme membre de la communauté éducative, vous pouvez aussi faire la différence

(Gouvernement du Québec, 2012b).

Vous devez intervenir lorsque vous êtes le témoin d'un acte d'intimidation.

- Mesurez les risques physiques et mettez fin à l'incident. (Allez chercher de l'aide si vous le jugez nécessaire.)
- Indiquez clairement et fermement que ce genre de comportement est inacceptable. Faites un rappel de la position de l'école sur la question. Assurez-vous que les témoins, s'il y en a, vous entendent également. Rappelez aussi quels sont les comportements acceptables, ou ce qu'on attend

des élèves et des jeunes.

- Signalez l'incident à l'autorité concernée et faites-en un compte rendu.
- Référez-vous au plan d'intervention établi dans votre école et agissez selon votre rôle et vos responsabilités.
- Dirigez, selon les besoins établis, les élèves concernés vers le personnel professionnel (psychologue, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice) de votre école ou encore vers le travailleur social du CSSS attiré à l'école.
- Offrez votre soutien à la victime. (Faites très attention de ne pas la rendre plus vulnérable, de lui parler comme si elle était sans défense.)
- Ne JAMAIS tenir pour acquis qu'il s'agit d'un acte isolé.
- Si vous sentez que la sécurité de la victime ou que votre propre sécurité est sérieusement compromise, n'hésitez pas à communiquer avec le service de police.

Vous pouvez aussi faire de la prévention et contribuer à stopper l'intimidation.

- Assurez-vous de bien identifier les élèves qui sont victimes d'intimidation et ceux qui en font.
- Soyez à l'écoute des victimes et des témoins qui se confient à vous et prenez-les au sérieux.
- Soyez à l'écoute des parents qui communiquent avec vous et travaillez avec eux pour trouver des solutions; communiquez avec les parents des élèves qui en intimident d'autres pour leur faire part de la situation.
- Organisez des activités de sensibilisation et de prévention de l'intimidation en classe en collaboration avec le personnel professionnel spécialisé sur la question.
- Encouragez les élèves à signaler les scènes d'intimidation lorsqu'ils en sont témoins.

2.3.12 Distinction entre l'intimidation et le conflit

Intimidation (Gouvernement du Québec, 2012b; Gouvernement de l'Ontario, 2013)	Conflit (Initiative canadienne sur le bénévolat, s. d.)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestes, interventions ou commentaires qui visent à blesser, à humilier ou à frustrer une autre personne. ✓ Fait vivre des sentiments de détresse chez le jeune qui la subit. ✓ Basée sur des comportements qui sont intentionnellement blessants. ✓ Fondée sur une différence de pouvoir entre deux personnes. ✓ Forme de violence qui ne doit pas être tolérée, elle doit être dénoncée. ✓ Peut être concerner indirectement une personne, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> • l'exclure du groupe; • l'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet; • diffuser ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dispute entre amis, événement unique ou taquinerie. ✓ Peut être un affrontement entre des intérêts, des valeurs ou des actes. ✓ Émergence de tensions entre deux ou plusieurs personnes (désaccord). ✓ Peut se régler selon le processus de résolution de conflit (émergence de tensions / conflit / recherche d'appui / confrontation / ajustements)
Points communs aux deux situations	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Peuvent être présentes dans tous les milieux. Peuvent survenir dans les corridors de l'école, en classe, sur le terrain de jeu, dans la rue ou au centre commercial. ✓ Peuvent aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (téléphone cellulaire, texto, messagerie instantanée, courriel, Internet, etc.). 	

L'important est d'expliquer aux élèves en quoi consiste l'intimidation (par exemple, les différentes formes) et leur spécifier qu'elle est blessante et dangereuse. Il est important de les amener à comprendre que l'intimidation est répréhensible, et, dans tous les cas, inacceptable.

2.3.13 La cyberintimidation et le cyberharcèlement

(Service de police de la Ville de Montréal, 2004-2008)

L'intimidation peut également avoir lieu par d'autres moyens, tels que les courriels, les *chat rooms*, les sites Web, les réseaux sociaux en ligne ainsi que les messageries instantanées. Malheureusement, cette forme d'intimidation est très fréquente chez les jeunes (selon le site www.definetheline.ca/dtl/la-cyberintimidation-au-canada qui cite une enquête de Jeunesse J'écoute).

Voici quelques exemples de certaines formes de cyberintimidation (Ministère de la Sécurité publique, 2009) :

- Créer un site diffamatoire où l'on insulte et humilie une personne en particulier.
- Faire circuler des propos haineux liés aux orientations sexuelles, à la religion ou au racisme à propos de quelqu'un, par l'entremise des messageries instantanées, des sites Web, des messages textes ou des courriels.
- Rendre accessibles ou diffuser des photos embarrassantes sur Internet, par exemple, en mettant en ligne des photos ou des vidéos de nature privée après une rupture amoureuse.
- Encourager l'envoi de messages électroniques hostiles à une personne.
- Envoyer des insultes ou des menaces directement à la personne par courriel, messagerie instantanée ou messagerie texte.

Afin d'obtenir des ressources mises à la disposition du personnel enseignant à l'égard de la cyberintimidation, veuillez consulter le site Internet suivant : www.habilomedias.ca/cyberintimidation/ressources-pour-enseignants

2.4 HOMOPHOBIE, TRANSPHOBIE ET SEXISME

L'homophobie, la transphobie et le sexisme possèdent des caractéristiques qui leur sont propres, mais qui se recoupent largement (Figure 1). Ils ont, à l'origine, les mêmes fondements, dont une conception binaire des sexes (mâle/femelle, homme/femme) et des genres (masculinité/féminité) qui amène à les voir comme des catégories distinctes, voire qui s'opposent mutuellement, et qui seraient nécessairement complémentaires (d'où la supériorité de l'hétérosexualité). Il découle de cette conception un ensemble de normes quant à l'identité de genre (manière de se présenter, de s'exprimer, etc.) et au comportement souhaité.

Dans un contexte d'intimidation, les frontières entre homophobie, transphobie et sexisme peuvent être floues. Par exemple, un garçon à l'apparence trop féminine peut être intimidé parce que l'on présume que son orientation est homosexuelle, mais aussi parce qu'il transgresse la norme de genre par sa façon de s'habiller, d'autant plus que le genre qu'il présente « trop » est celui qui est dévalorisé.

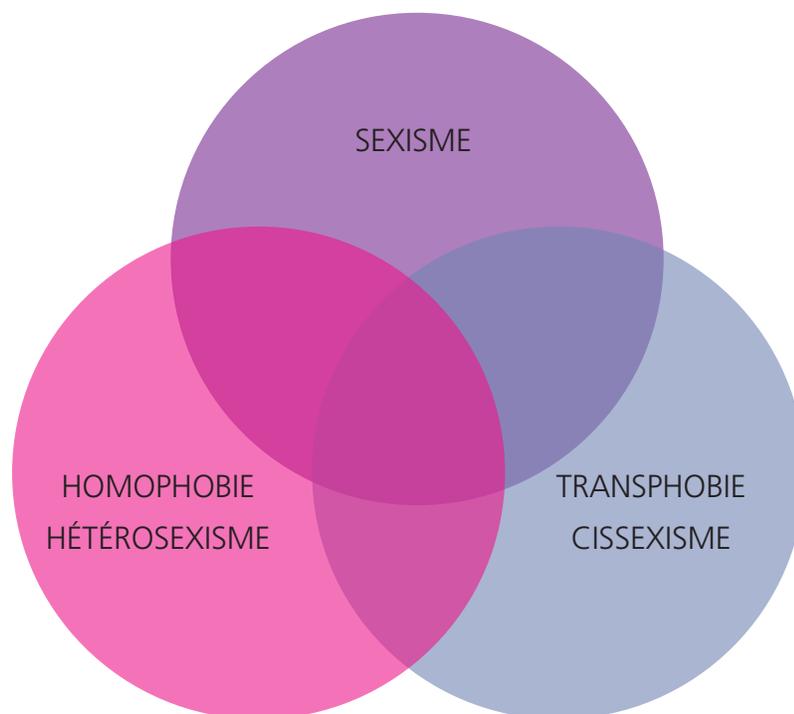


Figure 1 : Intersection des motifs de discrimination

2.4.1 Les acteurs et actrices d'actes homophobes

(Gouvernement du Québec, 2010) et transphobes (Chamberland et autres, 2011b)

Ces jeunes entretiennent des préjugés et des malaises face à la diversité sexuelle et de genre, car ils :

- sont peu informés sur la question ;
- ont été peu en contact avec des personnes homosexuelles ou ne l'ont pas été ;
- manifestent un malaise plus évident lorsqu'il est question d'une personne homosexuelle du même sexe qu'eux.

Les principaux lieux où se déroulent les actes homophobes et transphobes sont :

- les corridors de l'école ;
- l'endroit le plus éloigné de l'entrée ou du bâtiment principal de l'école ;
- la cour de récréation ;
- la cafétéria ;
- l'entrée de l'école et l'autobus scolaire ;
- la rue ;
- la classe ;
- les vestiaires ;
- les toilettes.

Les moments de la journée scolaire où de tels actes sont susceptibles de survenir :

- les pauses ;
- les temps morts ;
- la période des repas ;
- les cours d'éducation physique.

2.4.2 Les victimes d'actes homophobes (Gouvernement du Québec, 2010) **ou transphobes**

(Chamberland et autres, 2011b)

Les élèves victimes de comportements homophobes ou transphobes ne sont pas nécessairement d'orientation homosexuelle ou bisexuelle, mais peuvent être perçus comme différents de l'ensemble du groupe pour certains aspects (attitudes, traits physiques particuliers, tenue vestimentaire, etc.). Ils peuvent :

- avoir une humeur variable, ressentir de la colère, de la peur, de la honte, ou éprouver un doute ;
- afficher un air triste, déprimé ou malheureux ;
- être démotivés à l'égard des travaux scolaires, ce qui entraîne une baisse de leurs résultats scolaires et une faible estime de soi ;
- surinvestir l'activité scolaire, sociale ou sportive ;
- arriver en retard à l'école, s'absenter, quitter l'école ou faire des détours pour s'y rendre ;
- présenter des indices d'anxiété, de solitude, d'isolement, de repli sur soi, une perte de confiance en soi, une perte d'appétit, des perturbations du sommeil ;
- être à risque de décrochage scolaire ;
- consommer de l'alcool ou des drogues de façon abusive ;
- présenter des problèmes de comportement, se montrer hostiles ;
- avoir des idées et des gestes suicidaires.

En ce qui a trait spécifiquement aux jeunes trans, les endroits tels que les vestiaires et les toilettes peuvent leur apporter de l'angoisse étant donné que ce sont des lieux non mixtes, dont l'accès est réservé à l'un ou l'autre sexe.

2.4.3 Quelles sont les manifestations de l'homophobie et de la transphobie en milieu scolaire ?

Les jeunes LGBT sont plus à risque que leurs pairs non LGBT de subir de l'intimidation, des menaces, du harcèlement ainsi que des agressions physiques en milieu scolaire (Taylor et autres, 2010; Kosciw, Diaz et Greytak, 2008). D'ailleurs, dans une enquête menée en 2009 par Chamberland, Émond, Julien, Otis et Ryan (2010), 69 % des jeunes LGBQ interrogés ont rapporté avoir été victimes d'au moins un acte de violence depuis le début de l'année scolaire, en lien avec leur orientation sexuelle connue ou présumée.

Les manifestations homophobes ne sont pas seulement dirigées vers les personnes de minorités sexuelles. Elles visent, en outre, les personnes hétérosexuelles qui ne répondent pas aux canons traditionnels de la masculinité ou de la féminité (Ministère de la Justice, 2009). De plus, les manifestations homophobes et transphobes relèvent de trois formes, soit l'exclusion, le harcèlement verbal et les agressions verbales ainsi que le harcèlement et les agressions physiques (Chamberland et autres, 2011a).

2.4.4 Quels sont les impacts de l'homophobie (Chamberland et autres, 2011a; Ministère de la Justice, 2009) et de la transphobie (Chamberland et autres, 2011b) ?

L'homophobie et la transphobie ont plusieurs impacts chez les élèves gais, lesbiennes, bisexuels ou en questionnement et les élèves transsexuels. En effet, ces élèves peuvent :

- craindre de divulguer leur orientation sexuelle ou leur identité de genre et vivre de la détresse psychologique pouvant mener jusqu'au suicide ;
- développer des problèmes de santé physique ou psychologique ;
- avoir le sentiment de ne pas être en sécurité à l'école ;
- éprouver de la difficulté à se concentrer, s'absenter fréquemment de l'école ou vouloir changer d'école ;

- éprouver des difficultés quant à la réussite scolaire ;
- être plus enclins au décrochage scolaire.

« Les jeunes sont particulièrement vulnérables aux manifestations homophobes, surtout lorsqu'ils traversent une période de questionnement sur leur orientation sexuelle ou sur leur identité de genre. Leur bien-être se trouve compromis du fait qu'ils évoluent dans des milieux où sévissent davantage l'intimidation et la violence homophobes. » (Ministère de la Justice, 2009, p. 16)

En considérant l'ensemble de ces impacts, il est important de maintenir un environnement scolaire sain et favorable au développement de chacun.

2.4.5 Mythes sur les orientations sexuelles et identités de genre

Voici plusieurs mythes transmis dans la société à l'égard de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Pour chacun, vous trouverez des informations qui vous permettent de réajuster le tir auprès de vos élèves.

MYTHES
<p>L'homosexualité est un choix.</p> <p>Bien que les chercheurs n'aient pas encore trouvé la cause de l'orientation sexuelle, certains disent qu'elle est innée et d'autres croient qu'elle est acquise. Toutefois, ils s'entendent pour dire que l'orientation sexuelle d'une personne lui vient naturellement au cours de sa vie.</p>
<p>L'homosexualité est une maladie.</p> <p>Jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'homosexualité était surtout condamnée pour des raisons religieuses. Ensuite, vers les années 1860, certains ont commencé à penser que les homosexuels souffraient d'une maladie. Avec le temps, les autorités dans le domaine de la santé ont modifié leur position et ne considèrent plus l'homosexualité comme une maladie. Ainsi, dans le monde, les personnes qui considèrent l'homosexualité comme une maladie se font de plus en plus rares, mais elles n'ont pas toutes disparues.</p>
<p>Les filles qui sont lesbiennes ont une aversion pour les garçons.</p> <p>C'est plutôt l'attirance amoureuse et physique envers une personne de leur sexe qui explique que certaines personnes sont homosexuelles.</p>

Il est possible de reconnaître un gai ou une lesbienne à première vue.

Il y a toutes sortes de gais ou de lesbiennes. Les gens qui croient être capables de les reconnaître font fort probablement une erreur.

Les personnes bisexuelles sont attirées par tout le monde.

Les gars hétérosexuels et les filles hétérosexuelles ne sont pas attirés par toutes les personnes du sexe différent. C'est la même chose pour les gais et les personnes bisexuelles.

Les garçons homosexuels sont attirés par tous les garçons.

Les gars hétérosexuels et les filles hétérosexuelles ne sont pas attirés par toutes les personnes du sexe opposé. C'est la même chose pour les gais et les personnes bisexuelles.

Les enfants de parents homosexuels deviennent nécessairement homosexuels.

Les enfants ayant un ou des parents homosexuels n'ont pas plus de chances de développer une orientation homosexuelle que les enfants ayant un ou des parents hétérosexuels.

Les gais ne sont habituellement pas doués pour le sport.

Il n'y a pas de caractéristiques psychologiques, physiques, comportementales ou vestimentaires qui permettent assurément de distinguer les personnes homosexuelles des personnes hétérosexuelles.

Les gais sont plus efféminés et les lesbiennes plus masculines.

Il n'y a pas de caractéristiques psychologiques, physiques, comportementales ou vestimentaires qui permettent assurément de distinguer les personnes homosexuelles des personnes hétérosexuelles.

La majorité des lesbiennes et des gais ne sont pas aussi heureux que les gens hétérosexuels.

Aucune orientation sexuelle ne peut garantir le bonheur, mais les gais et les lesbiennes peuvent vivre des difficultés supplémentaires en raison de la discrimination dont ils sont victimes.

Les couples homosexuels ne sont pas aussi stables que les couples hétérosexuels.

La stabilité des relations amoureuses n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle des partenaires.

La bisexualité n'est pas une orientation sexuelle comme les autres, elle est seulement une phase d'incertitude ou exploratoire.

Il y a des personnes qui sont attirées par les hommes ET par les femmes tout au long de leur vie.

Les garçons qui sont homophobes sont des gais refoulés.

Ce n'est pas le cas chez la majorité des garçons homophobes. Toutefois, il arrive que certains garçons homophobes soient eux-mêmes homosexuels.

Tous les jeunes qui ont eu une expérience homosexuelle durant l'enfance ou l'adolescence sont devenus homosexuels.

Une personne peut choisir de vivre une expérience sexuelle avec une personne de même sexe sans être homosexuelle. Aussi, une personne homosexuelle peut décider de vivre une expérience sexuelle avec une personne de sexe opposé, sans nécessairement être hétérosexuelle ou être bisexuelle.

Les gais, ce sont tous des pervers qui ne pensent qu'au sexe.

Les gais pensent aussi aux problèmes environnementaux, à ce qu'ils vont manger pour souper, à leurs travaux scolaires, etc., tout comme les hétérosexuels.

Les personnes trans font une transition pour devenir hétérosexuelles.

Il est faux de croire que les personnes trans font une transition pour devenir hétérosexuelles. Il est également faux de croire que cela est dû à un refus d'une éventuelle homosexualité. La transidentité n'a pas de relation avec l'attraction amoureuse et sexuelle, car elles peuvent avoir toutes les attractions affectives et sexuelles existantes, comme pour n'importe qui (ATQ, 2013).

Ce sont toutes les personnes trans qui souhaitent recourir à la chirurgie, prendre des hormones, ou les deux, pour modifier leur corps.

Il est vrai que ce ne sont pas tous les trans qui souhaiteront recourir à la chirurgie ou prendre des hormones afin de modifier leur corps. Certains vont ressentir ce besoin dans le but d'être plus à l'aise dans leur nouveau corps et dans leur rôle social. En d'autres mots, ces personnes veulent faire correspondre leur corps avec leur identité (ATQ, 2013).

Les transidentités sont des maladies mentales.

Il est vrai d'affirmer que les transidentités ne sont pas des maladies mentales, mais dans le domaine de la médecine, il existe encore certaines manières de diagnostiquer la transsexualité comme une maladie, par exemple sous le terme *dysphorie de genre*. L'application d'un diagnostic médical peut parfois faciliter l'accès à des interventions hormonales ou chirurgicales, qui sont alors considérées comme des traitements médicaux. Certains médecins et certaines associations critiquent cependant le fait que la transsexualité soit encore associée à une maladie.

Il n'existe que deux genres, homme (masculin) et femme (féminin), et que deux sexes biologiques.

La notion de genre (voir glossaire) réfère aux modèles sociosexuels que la société attribue aux hommes (masculinité) et aux femmes (féminité). Ces modèles comprennent plusieurs dimensions telles que l'apparence corporelle et vestimentaire, les traits et les comportements considérés comme masculins ou féminins, les rôles sociosexuels (droits, responsabilités et tâches attribuées aux hommes et aux femmes). Les modèles sociosexuels varient d'une société à l'autre et ils évoluent dans le temps. Par exemple, auparavant, on considérait que les femmes devaient s'occuper de l'éducation des enfants et des tâches ménagères. Maintenant, ces tâches sont partagées entre les hommes et les femmes.

La notion de sexe est elle aussi plus complexe qu'il n'y paraît. Le sexe se définit par plusieurs caractéristiques (chromosomes, gonades, hormones et anatomie). Pour chacun de ces critères, il existe une diversité de possibilités.

Les sociétés occidentales considèrent généralement qu'il n'existe que deux sexes biologiques (mâle et femelle) et deux genres (masculin et féminin) correspondant à chacun des sexes. Certaines sociétés reconnaissent l'existence d'un troisième genre, qui combine des traits associés à la masculinité et à la féminité. C'est le cas des personnes bispirituelles dans certaines sociétés autochtones, qui sont considérées comme incarnant des forces ou des esprits à la fois masculins et féminins. Dans la société contemporaine, il y a aussi des personnes qui ne s'identifient ni comme homme, ni comme femme, ou encore qui s'identifient comme les deux à la fois. Ces personnes préfèrent s'identifier à l'aide de divers termes comme agenré, bigenré, *queer*, transgenre, plutôt que comme homme ou femme.

Le genre doit concorder avec le sexe.

Tout d'abord, il faut dire que la façon dont les femmes et les hommes s'identifient à leur genre et expriment leur féminité ou leur masculinité varie beaucoup. Par exemple, une femme peut opter pour un métier ou un sport traditionnellement masculin comme l'haltérophilie, tout en ne remettant pas en question le fait d'être une femme. De même, une fille peut aimer la couleur rose, exceller en mathématiques et vouloir devenir alpiniste, tandis qu'un garçon peut adorer jouer au hockey, aimer la lecture et prendre plaisir à dorloter son fréro Benjamin qui n'a encore que six mois d'existence. Les stéréotypes sexuels que l'on retrouve souvent dans les magazines ou les jeux vidéo donnent une vision très réductrice de la masculinité et de la féminité. Dans la réalité, les hommes et les femmes sont plus complexes et plus diversifiés, que ce soit dans leur corps, leurs vêtements, leurs goûts, les activités qu'ils et elles préfèrent, etc. Et c'est très bien ainsi !

Pour les personnes transsexuelles, leur identité profonde ne concorde pas avec le sexe qui leur a été assigné à la naissance. Ainsi, à l'intérieur d'elles-mêmes, et le plus souvent depuis un jeune âge et de manière constante, elles s'identifient à un genre autre que celui qui leur a été attribué sur la base de leur apparence corporelle. Un petit garçon se sent une fille et il veut se conduire comme une fille (porter une robe, des bijoux, et ainsi de suite).

Il est possible de dire si une personne est trans seulement en la regardant.

Il est faux d'affirmer que l'on peut dire qu'une personne est trans au simple coup d'œil. Certaines personnes trans passent inaperçues et d'autres pas. Essayer de déterminer le sexe d'une personne peut être blessant. Il est possible de demander aux personnes quel pronom ou quels pronoms elles souhaitent utiliser.

2.5 ÉVOLUTION DES DROITS DES PERSONNES DE MINORITÉS SEXUELLES (Ministère de la Justice, 2009; Parlement du Canada, s. d.)

ANNÉES | ÉVÈNEMENTS

- 1969** Décriminalisation au Canada des rapports sexuels entre deux personnes de même sexe adultes, consentantes et en privé.
-
- 1976** Modification de la Loi sur l'immigration pour retirer les personnes homosexuelles de la catégorie des personnes dont l'admission est interdite au Canada.
-
- 1977** Le Québec devient la première juridiction en Amérique du Nord à interdire la discrimination basée sur l'orientation sexuelle (introduction de ce motif dans la Charte des droits et libertés de la personne).
-
- 1980** Appliquant la Charte, la Cour supérieure reconnaît qu'une commission scolaire ne peut refuser de louer une salle à un organisme voué à la promotion des droits des personnes homosexuelles.
-
- 1990** À Montréal, une quarantaine de policiers interviennent dans une soirée privée où 400 personnes lesbiennes, gaies, trans et drags étaient présentes. Plusieurs ont été arrêtées et ont subi de la brutalité policière. Plusieurs mobilisations se sont organisées dans les jours suivant cette intervention policière musclée. Cet incident est à l'origine de la création du festival Divers/Cité et de la célèbre marche de la fierté de Montréal.
-
- 1996** L'article 137 de la Charte est abrogé, car cette disposition permettait de se baser sur l'orientation sexuelle pour établir des distinctions dans divers régimes d'assurances et d'avantages sociaux.
- Modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y inclure l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination illicites.
-
- 1997** Modification du Code criminel pour y inclure l'orientation sexuelle comme facteur aggravant lors de crimes haineux.
-
- 1998** Le Tribunal des droits de la personne décide que le motif de discrimination « sexe » prévu à la Charte désigne également l'état de transsexualisme, ainsi que celui de la personne en processus de transition.
-
- 1999** Adoption d'une loi modifiant les diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait. Cette loi confère aux conjoints de même sexe les mêmes droits et privilèges que ceux dont bénéficient les conjoints hétérosexuels. Le Québec devient alors la première législature au Canada, et la seconde en Amérique du Nord — après Hawaï — à adopter une telle loi.
-
- 2000-2001** Reconnaissance des conjoints de même sexe dans les lois canadiennes puis, l'année suivante, dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.
-

2002 Une nouvelle loi entre en vigueur instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation. Cette loi crée un nouveau cadre conjugal, l'union civile, et autorise l'inscription des noms de deux mères ou de deux pères sur l'acte de naissance d'un enfant (reconnaissance de l'homoparentalité).

2005 Adoption de la Loi sur le mariage civil par le Parlement canadien, reconnaissant aux couples de même sexe la capacité juridique de contracter un mariage civil.

2009 Adoption de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie.

2011 Adoption du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016.

Une multitude d'initiatives ont été mises sur pied telles que la création d'une chaire de recherche sur l'homophobie, la mise en place d'un bureau de lutte contre l'homophobie, l'intégration de la problématique de la violence à l'école, y compris l'homophobie, la formation initiale du personnel scolaire, la sensibilisation des directions des services étudiants dans les collèges et les universités à la problématique de l'homophobie, et bien d'autres.

2.6 BOTTIN DES RESSOURCES

Voici une liste de ressources qui œuvrent entre autres auprès des personnes LGBTQ.

Action Santé Travesti(e)s et Transsexuel(le)s du Québec (ASST(e)Q)	<p>L'organisme fournit des services-conseils gratuits et confidentiels aux personnes trans, aux personnes qui se questionnent sur leur identité sexuelle, ainsi qu'aux amis et amies et membres de la famille de personnes trans. Ces services sont disponibles à leur bureau et à domicile.</p> <p>Téléphone : 514 847-0067</p> <p>www.astteq.org</p>
AlterHéros	<p>AlterHéros est un organisme à but non lucratif engagé dans la lutte aux préjugés et la promotion des différences. À travers les activités offertes sur son site Internet, il vise l'épanouissement des individus en lien avec leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur sexualité.</p> <p>www.alterheros.com</p>
Arc-en-ciel d'Afrique	<p>L'organisme offre des services d'accompagnement, d'accueil et d'aide à l'installation pour les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et <i>queer</i> afro-caribéennes.</p> <p>Téléphone : 514 373-1953</p> <p>www.arcencielfafrique.org</p>
Aide aux trans du Québec (ATQ)	<p>L'organisme offre de l'aide aux personnes transsexuelles tout au long de leur transition. Des conseils, tant sur le plan physique que psychologique, sont offerts après la chirurgie de changement de sexe par une personne transsexuelle ayant vécu une situation similaire.</p> <p>Ligne d'écoute : 514 254- 9038</p> <p>www.atq1980.org</p>

<p>Association LGBT Baie-des-Chaleurs</p>	<p>L'association propose des activités de démystification de l'homosexualité et de soutien pour les personnes LGBT.</p> <p>www.lgbt-bdc.net</p>
<p>Association québécoise de prévention du suicide (AQPS)</p>	<p>Les centres de prévention du suicide sont composés de professionnels pour accueillir toutes les demandes d'aide et répondre aux questions des personnes confrontées au suicide.</p> <p>Téléphone : 1 866 277-3553</p> <p>www.aqps.info/besoin-aide-urgente/liste-centres-prevention-suicide.html</p>
<p>Au-delà de l'arc-en-ciel (ADA)</p>	<p>L'organisme offre des services d'orientation et d'information pour les personnes immigrantes et réfugiées de minorités sexuelles.</p> <p>Téléphone : 514 527-4417</p> <p>www.lgbt-ada.org</p>
<p>Centre de prévention du suicide de Québec (CPSQ)</p>	<p>La ligne d'intervention du CPSQ est accessible partout au Québec et fonctionne 24 heures par jour, 7 jours par semaine.</p> <p>Ligne d'écoute : 1 866 277-3553</p> <p>www.cpsquebec.ca</p>

<p>Coalition d'aide aux lesbiennes, gais et bisexuels-les de l'Abitibi-Témiscamingue</p>	<p>La mission est de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes LGBT.</p> <p>Les objectifs de l'organisme sont :</p> <p>Favoriser l'adaptation des services psychosociaux, des services éducatifs et des services de santé afin d'en améliorer la qualité et l'accès;</p> <p>Mettre en place des actions en région visant à réduire l'homophobie et l'hétérosexisme;</p> <p>Briser l'isolement des personnes LGBT.</p> <p>Il y a des personnes répondantes dans cinq (5) secteurs de l'Abitibi-Témiscamingue soit : Amos, Val-d'Or, Témiscamingue, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda.</p> <p>Téléphone : 819 762-2299</p> <p>www.coalitionat.qc.ca</p>
<p>Entraide-Parents</p>	<p>L'organisme offre des activités d'écoute téléphonique, de groupes d'entraide, de conférences (offertes sur demande dans les milieux), des programmes d'apprentissages et bien d'autres services.</p> <p>Ligne d'écoute : 418 684-0050</p> <p>www.entraideparents.com</p>
<p>Gai Écoute</p>	<p>Gai Écoute est un centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées par les questions relatives à l'orientation sexuelle. Les services d'écoute téléphonique sont offerts gratuitement à l'échelle de tout le Québec, 7 jours sur 7.</p> <p>Ligne d'écoute : 1 888 505-1010</p> <p>www.gaiecoute.org</p>

<p>GRIS</p>	<p>Les GRIS sont des organismes communautaires à but non lucratif dont la mission générale est de favoriser une meilleure connaissance des réalités homosexuelles et bisexuelles et de faciliter l'intégration des gais, lesbiennes, bisexuels et bisexuelles dans la société. Ils interviennent principalement dans le milieu scolaire.</p> <p><u>Chaudière-Appalaches</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 581 225-8440 • www.grischap.qc.ca <p><u>Estrie</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 819 823-6740 • www.grisestrie.org <p><u>Mauricie / Centre-du-Québec</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 819 445-0007 • www.grismcdq.org <p><u>Montréal</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 514 590-0016 • www.gris.ca <p><u>Québec</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 418 523-5572 • www.grisquebec.org
<p>Jeunes adultes gai-e-s (JAG)</p>	<p>Jeunes adultes gai-e-s est un organisme d'action et d'entraide s'adressant principalement aux personnes gaies, bisexuelles et/ou en questionnement ainsi qu'à leurs amis, leur famille et leur entourage immédiat. Cet organisme offre du soutien individuel et de groupe ainsi que des activités sociales, promotionnelles et préventives visant à démystifier l'homosexualité et la bisexualité en plus de combattre l'homophobie et les préjugés.</p> <p>Téléphone : 450 774-1349</p> <p>Sans frais : 1 800 774-1349</p> <p>www.lejag.org</p>

<p>Jeunesse Idem</p>	<p>Le programme Jeunesse Idem offre des ateliers de démythification de l'homosexualité ainsi qu'un service d'intervention individuelle ou de groupe pour les jeunes LGBT de 14 à 25 ans et pour leurs parents.</p> <p>Téléphone : 819 716-1445 Sans frais : 1 800 776-1445</p> <p>www.jeunesseidem.com</p>
<p>Jeunesse, J'écoute</p>	<p>Jeunesse, J'écoute est le seul service pancanadien de consultation par téléphone et en ligne destiné aux jeunes. Le service est gratuit, anonyme et confidentiel. Des intervenants professionnels sont disponibles à toute heure du jour ou de la nuit, 365 jours par année, afin d'aider les jeunes.</p> <p>Ligne d'écoute : 1 800 668-6868</p> <p>www.jeunessejecoute.ca</p>
<p>Jeunesse Lambda</p>	<p>Jeunesse Lambda est un groupe fait par et pour les jeunes gais, lesbiennes, bisexuels et bisexuelles ou en questionnement de 25 ans et moins, dans la grande région de Montréal.</p> <p>Téléphone : 514 528-7535</p> <p>http://www.jeunesselambda.org/</p>
<p>Mon fils gai</p>	<p>Un site Web d'information, de témoignages et de sensibilisation destiné aux parents et proches de jeunes et hommes qui sont en processus d'acceptation et d'affirmation (<i>coming out</i>) de leur homosexualité ou de leur bisexualité.</p> <p>www.monfilsgai.org</p>
<p>LGBT Boréale</p>	<p>L'association LGBT Boréale propose des services de démythification de l'homosexualité et des interventions et activités pour les personnes LGBT.</p> <p>www.facebook.com/lgbtboreale</p>

<p>Projet 10</p>	<p>Projet 10 travaille à promouvoir le bien-être personnel, social, sexuel et mental des jeunes et adultes lesbiennes, gais, bisexuels et bisexuelles, transgenres, transsexuels et transsexuelles, bispirituels et bispirituelles, intersexués et en questionnement âgés entre 14 et 25 ans.</p> <p>Téléphone : 514 989-4585</p> <p>www.p10.qc.ca</p>
<p>S.O.S. Suicide jeunesse</p>	<p>L'organisme a pour objectif d'intervenir auprès des personnes en crise suicidaire afin de leur donner à nouveau un espoir dans la vie en les aidant à trouver des solutions adéquates à leur problème.</p> <p>Les services offerts :</p> <p>Écoute téléphonique de 8h à minuit, 7 jours sur 7</p> <p>Consultations, évaluations, références aux ressources appropriées et suivis</p> <p>Sur demande, donner de l'information soit dans les écoles ou autres.</p> <p>Ligne d'écoute : 1 800 595-5580</p> <p>www.sos-suicide.org</p>
<p>Suicide Action Montréal</p>	<p>Suicide Action Montréal offre un soutien téléphonique ainsi que divers services d'aide aux personnes suicidaires, à leur entourage, aux personnes touchées par un suicide, aux sentinelles et aux intervenants.</p> <p>Téléphone : 514 723-4000</p> <p>www.suicideactionmontreal.org</p>
<p>Tel-Aide</p>	<p>L'organisme a pour mission d'offrir, en tout temps, un service d'écoute téléphonique en français et en anglais, gratuit, anonyme et confidentiel, à toute personne qui ressent le besoin de se confier, de parler de ses problèmes, qui est en détresse ou qui pense au suicide.</p> <p>Ligne d'écoute : 514 935-1101</p> <p>www.telaide.org</p>

Tel-jeunes

Le service Tel-jeunes est une ressource gratuite, confidentielle et accessible en tout temps pour tous les enfants et les jeunes du Québec.

Téléphone : 1 800 263-2266

www.teljeunes.com

Voici les ressources que vous trouverez dans votre région.

Partout au Québec

AlterHéros

Association québécoise de prévention du suicide (AQPS)

Coalition des familles homoparentales

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Drogue : aide et référence

Ensemble... pour le respect de la diversité

Gai Écoute

Gay Line

Jeunesse, j'écoute

Mon fils gai

Parlons drogue

Suicide Action Montréal

Tel-Aide

Tel-jeunes

Abitibi-Témiscamingue

Coalition d'aide aux lesbiennes, gais et bisexuels-les de l'Abitibi-Témiscamingue

Bas-Saint-Laurent

Comité diversité

Centre-du-Québec

GRIS-Mauricie et Centre-du-Québec

Chaudière-Appalaches

Centre prévention suicide les Deux Rives GRIS-Chaudière-Appalaches
GRIS-Chaudière-Appalaches

Estrie

GRIS-Estrie
I.R.I.S Estrie
JEVI – Centre de prévention du suicide en Estrie

Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Association LGBT Baie-des-Chaleurs

Lanaudière

Le Néo

Montérégie

Le JAG

Montréal

Action LGBT avec immigrants et réfugiés
Action Santé Travesti(e)s et Transsexuel(le)s du Québec (ASTT(e)Q)
Aide aux trans du Québec (ATQ)
AlterHéros
Arc-en-ciel d’Afrique / African Rainbow — (Groupe LGBT d’origine africaine et caribéenne)
Au-delà de l’arc-en-ciel (ADA) — Groupe LGBT hispanophone
Centre solidarité lesbienne
Coalition des familles homoparentales
Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l’homophobie
Conseil québécois LGBT
Ensemble... pour le respect de la diversité
Fondation Émergence
Gai Écoute
Gay & Lesbian Asian Montreal (GLAM)
Gay Line
GRIS-Montréal
HELEM – Groupe LGBT Libanais
Jeunesse, J’écoute

Jeunesse Lambda
Jeunes adultes séropositifs ensemble
LGBTQ Youth Centre
Mise-au-jeu
MultiMundo
Projet 10
Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ)
Rézo (Action Séro Zéro)
Tel-Aide
Tel-Jeunes

Outaouais et Ottawa

Jeunesse Idem

Québec

Alliance Arc-en-ciel
GRIS-Québec
Prisme Québec
S.O.S. Suicide jeunesse

Saguenay – Lac-Saint-Jean

Centre de prévention du suicide du Saguenay, Lac-St-Jean
LGBT Boréale



2.7 RÉFÉRENCES

- Agence de la santé publique du Canada. (2010). *Questions et réponses — L'orientation sexuelle à l'école*. Ottawa. 20 p.
- Aide aux trans du Québec (ATQ). (2013). En ligne : www.atq1980.org/.
- Amaral Madureira, A. (2009). When stereotypes become “scientific” statements: Dealing with gender issues, *Integrative Psychological and Behavioral Science*, 43(2), p. 138-148.
- Bastien Charlebois, J. (2012). *La virilité en jeu*. Québec : Septentrion.
- Bullying Canada. (2013). **Incarnez le changement que vous souhaitez. Mettez fin à l'intimidation.** En ligne : www.bullyingcanada.ca.
- Centre jeunesse du Québec. (2011). *Engagement de la famille d'accueil*. En ligne : www.centrejeunessedequébec.qc.ca/offre%20de%20service/FA/Pages/Engagement-de-la-famille-d%27accueil.aspx.
- Chamberland, L., Baril, A., et Duchesne, N. (2011a). *La transphobie en milieu scolaire au Québec*, Rapport de recherche, Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Chamberland, L., Émond, G., Bernier, M., Richard, G., Petit, M., -P., Chevrier, M., Ryan, B., Otis, J., et Julien, D. (2011b). *L'homophobie à l'école secondaire au Québec. Portrait de la situation, impacts et pistes de solution*. Rapport de recherche, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Chamberland, L., Émond, G., Julien, D., Otis, J., et Ryan, B. (2010). *L'impact de l'homophobie et de la violence homophobe sur la persévérance et la réussite scolaire*. Rapport de recherche. Montréal, QC : Université du Québec à Montréal.
- Coalition des familles LGBT. En ligne : www.familleslgbt.org/info.php?lang=fr.
- Commission Européenne. (2012). *La discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre et l'expression de genre envers les personnes trans et intersexuées*. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Crooks, R., et Baur, K. (2002). *Our sexuality*, 8^e édition. Pacific Grove, Californie: Wadsworth-Thomson Learning.
- Del Carmen Rumoroso, M. (2011). Les premières fois : amour et sexualité. **Ça s'exprime**, n° 15.
- Demczuk, I., et GRIS-Montréal (2011). *Démystifier l'homosexualité, ça commence à l'école*. Montréal : La Boîte à Livres.
- Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques. (2003). *Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale*. En ligne : www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er218.pdf.
- Fausto-Sterling, A. (2012). *Sex/gender: Biology in a Social World*. New York : Routledge.
- Gouvernement de l'Ontario. (2013). *L'intimidation, essayons d'y mettre un terme*. Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire, 12 p.

- Gouvernement du Québec. (2010). *L'intimidation, ça vaut le coup d'agir ensemble! Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école*, 2008-2011, 7 p.
- Gouvernement du Québec. (2012a). *Projet de loi 56 - Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*.
- Gouvernement du Québec. (2012b). *L'intimidation, c'est fini*. En ligne : moijagis.com.
- Gouvernement du Québec. (2013a). *Adoption, famille d'accueil et retrouvailles*. En ligne : santecapital-nationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/famille-enfants-parents/devenir-parent/adoption-famille-daccueil-et-retrouvailles/#c318.
- Gouvernement du Québec. (2013b). *Capsule d'information – L'intimidation*. En ligne : www.sq.gouv.qc.ca/adolescents/capsules-info/intimidation-sq.jsp.
- Gouvernement du Québec. (2013c). *Maison intergénérationnelle*. En ligne : www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/maison-intergenerationnelle.aspx.
- Gouvernement du Québec. (2014). *La mobilisation d'alliés contre l'homophobie en contexte scolaire*. Guide d'implantation, 121 p.
- Initiative canadienne sur le bénévolat. (s. d.). *La résolution de conflits*. Réseau communautaire. 24 p.
- Institut national de la statistique et des études économiques (s. d.). *Famille recomposée*. En ligne : www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/famille-recomposee.htm.
- Kosciw, J. G., Diaz, E.M., et Greytak, E. A. (2008). *The 2007 National School Climate Survey: The Experiences of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Youth in Our Nation's Schools*, New York, GLSEN. En ligne : www.glsen.org/cgibin/iowa/all/news/record/2340.html.
- La Cité Bisexuelle. (2013). En ligne : <http://www.bisexuelle.qc.ca>.
- Langis P., et Germain, B. (2009). *La sexualité humaine*. Saint-Laurent, Québec : Éditions du Renouveau pédagogique.
- Mimoun, S. (2007). *Le petit Larousse de la sexualité*. Larousse.
- Ministère de la Communauté Française. (2007). *Combattre l'homophobie : pour une école ouverte à la diversité*. Bruxelles, 18 p.
- Ministère de la Justice. (2009). *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie – Ensemble vers l'égalité sociale*. Gouvernement du Québec, 39 p.
- Ministère de la Sécurité publique. (2009). *La cyberintimidation et le cyberharcèlement*. Sécurité publique Québec, 11 p.
- Ministère de l'Éducation. (1993). *Vers qui? Vers quoi? Guide de l'adulte*. Gouvernement du Québec, 148 p.
- Parlement du Canada. (s. d.). En ligne : www.parl.gc.ca.

Service de police de la Ville de Montréal. (2004-2008). *Cyberintimidation*. En ligne : www.svvm.qc.ca/fr/jeunesse/ado-Cyberintimidation.asp.

Taylor, C., Peter, T., McMinn, T. L., Schachter, K., Beldom, S., Ferry, A., Gross, Z., et Paquin, S. (2010). *Every class in every school: The First National Climate Survey on Homophobia in Canadian Schools: Final report*. Toronto, ON, Egale Canada.

Van Cutsem, C. (2005). *La famille recomposée – Entre défi et incertitude*. Ramonville Saint-Agne : Édition Érès, 200 p.